

Lotissement "Le Clos de l'Espérance"

Machecoul - allée de l'Espérance

Maître d'ouvrage :



27bis route du Mortier Vannerie
44124 - VERTOU Cedex
CS 52411
Email : accueil@ifi-aménagement.fr
Tel: 02 51 79 18 96

Maîtrise d'Oeuvre :



AGENCE NANTES
15 Bd Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800-SAIN'T HERBLAIN
Email : agence.nantes@tecam.fr
Tel: 02 51 77 03 70

PLAN PROVISOIRE

Géomètre-Expert :



GEOMETRES - EXPERTS

JULIEN CHARRIER

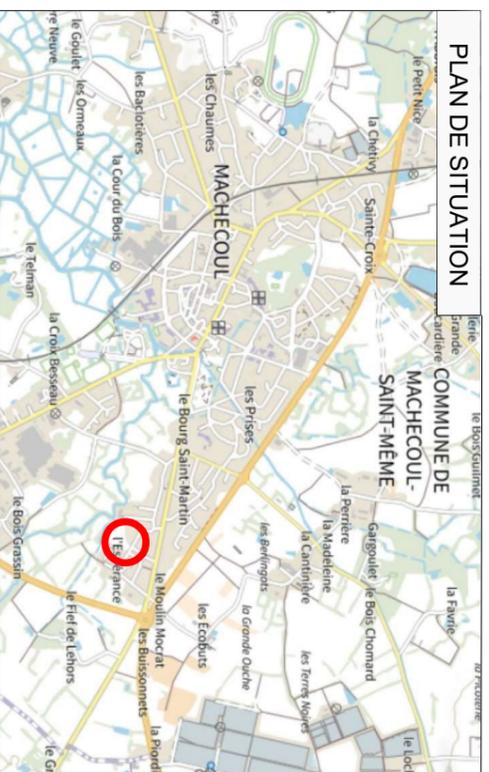
B.P. 42116
39, rue du 11 Novembre 1918
44121 VERTOU Cedex
Tél: 02-40-34-25-05
Email : vertou@ge360.fr

PLAN DE VENTE - Lot n°17

PLAN DE MASSE



PLAN DE SITUATION



Le 13 mars 2023

DOSSIER : VE22148

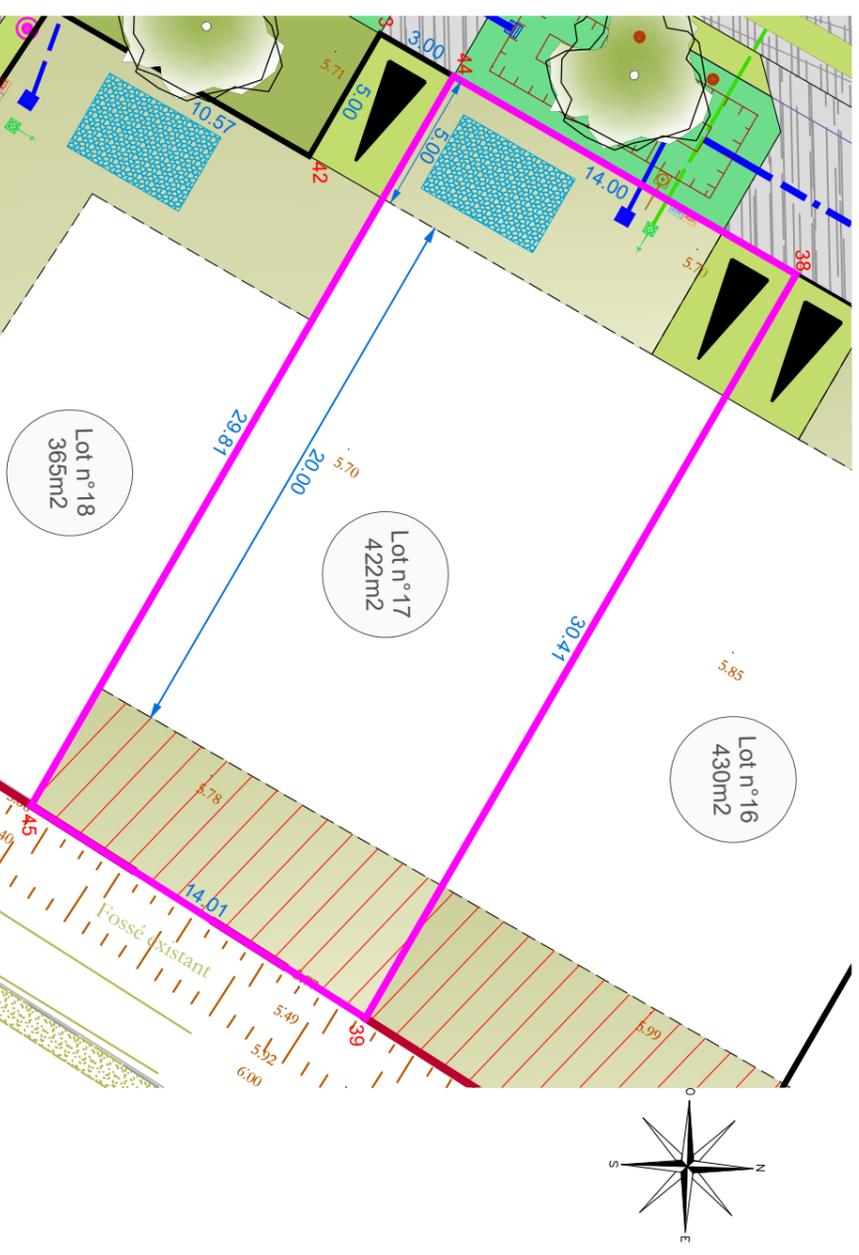
Lot n°17

Permis d'aménager n° 44087 22 B3001 - en date du 07/02/2023

Cadastre : AR n°
Adresse :
ECHELLE : 1/250

Surface cadastrale :
Surface de plancher maximale autorisée : 200m²
Servitude particulière : OUI NON

Sommet	X	Y
39	1334994.62	6209911.38
45	1334966.81	6209899.74
44	1334961.37	6209915.28
38	1334968.67	6209927.23



LEGENDE

	Accès au lot imposé semi-perméable 3.00x5.00m (Enclave de stationnement non close)		Périmètre du lot à vendre
	Zone non constructible		Périmètre de l'opération
	Zone non constructible sauf abri de jardin		Borne existante
	Tranchée d'infiltration (emplacement indicatif) (réalisée et à la charge des acquéreurs)		Candélabre
	Noie plantée		Matricules
	Point de Regroupement des Ordures Ménagères		Côte périmétrique
			Allimétrie terrain naturel existant (avant travaux)
			Numéro de lot et surface
			Arbre

TRAVAUX A REALISER PAR LE LOTISSEUR

	Coffrets et citerneaux (Positionnement à confirmer)
	Niv. sol fini : (à réaliser après travaux)
	Cote de radier suivant plan de recouvrement de l'antreprise :
	Branchement EP - (Projet)
	Branchement EU - (Projet)
	Positionnement à confirmer

(Les cotes devront être contrôlées par le constructeur)

NOTA

- Compte tenu des activités du chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les côtes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au Maître d'Oeuvre
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements et d'implanter des coffrets ENEDIS pour toutes raisons d'ordre technique.
- La superficie des lots ne sera définitive qu'après le bornage des lots et vérification du périmètre.
- Les coordonnées et le nivellement sont rattachés au systèmes RGF 93 et NGF.
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.